

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



16 janvier 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil, dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize janvier deux-mille-vingt-trois (16 janvier 2023) à laquelle sont présents et forment le quorum :

	MMES les conseillères	Noémie Biardeau Isabelle Laramée Julie Marchildon
	M. le conseiller	Nicolas Bottreau
Sont absents :	MME la conseillère M. le conseiller	Annick Laviolette Vincent Normandeau

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

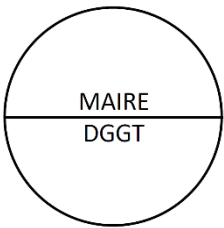
2. RÉS. 001.01.2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
Séance du 16 janvier 2023**

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Appels d'offres et soumissions;**
- 6. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 6.1. Autorisation de dépenses et paiements;
 - 6.2. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2023;
 - 6.3. Aide financière à divers organismes;
 - 6.4. Aide financière à divers organismes externes;
 - 6.5. Appropriation de fonds pour les projets de l'année 2023;
 - 6.6. Confirmation d'embauche de la technicienne en loisirs;
 - 6.7. Confirmation d'embauche de la responsable de l'horticulture et de la patinoire;
 - 6.8. Embauche de personnel pour la surveillance de la patinoire extérieure et du dôme;
 - 6.9. Travaux relatifs à l'appel d'offres numéro 2021-03 : Approbation des comptes soumis;
- 7. Travaux publics;**



8. **Urbanisme et environnement;**
9. **Sécurité incendie et sécurité publique;**
10. **Loisirs, culture et tourisme;**
11. **Bibliothèque;**
12. **Avis de motion et règlements;**
 - 12.1. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-378 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
 - 12.2. Adoption du second projet de règlement numéro 2022-379 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
13. **Période de questions;**
14. **Levée de la séance**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

3. **RÉS. 002.01.2023 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

6.1 **RÉS. 003.01.2023 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

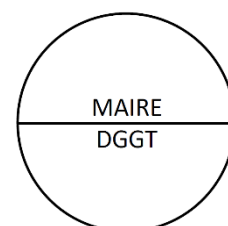
Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tels que présentés à la liste des déboursés pour le mois de décembre 2022 au montant d'un million trois cent huit mille huit cent sept dollars et vingt-quatre cents (1308 807,24 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La greffière-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée



6.2

**RÉS. 004.01.2023 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES
PRÉVUES AU BUDGET 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2023;

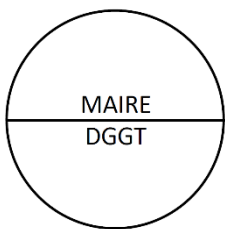
CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	129 146 \$
Salaires	140 à 150	2 282 325 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	607 996 \$
Poste et transport	320 à 329	14 014 \$
Téléphonie	331	32 858 \$
Gestion piscine, analyses d'eau	411	61 660 \$
Assurance générale	421	81 019 \$
Services de la Sûreté du Québec	441	387 448 \$
Contrat de déneigement	443	386 282 \$
Collecte des matières résiduelles	446	200 613 \$
Gardiennage et sécurité	451	2 464 \$
Immatriculation des véhicules	455	21 841 \$
Cotisations et abonnements	494	37 003 \$
Location de terrain	512	1 580 \$
Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	174 623 \$
Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission	800 à 899	83 563 \$
Enlèvement d'ordures (contrat cueillette Matrec)	920	29 317 \$
Quote-part MRC (incluant quote-part-RIDR)	951	615 670 \$
Autres organismes municipaux (protocole avec La Minerve-fonds carrières)	959	8 350 \$
Quote-part OMH	963	18 000 \$
Remboursement capital prêt à long terme	03-210-00	401 784 \$
Remboursement fonds de roulement	03-510-01	20 094 \$
	Total des dépenses incompressibles	5 756 150 \$
	Total du budget	7 054 453 \$
	% des dépenses incompressibles sur le budget total	81.60 %

Adoptée



6.3 RÉS. 005.01.2023 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Club de ski de fond de Labelle : 3 500 \$
- Comité de la Gare : 9 000 \$
- Comité des Loisirs 5 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle : 12 000 \$
- Fondation école primaire Le Tremplin : 500 \$
- Maison des Jeunes de Labelle : 5 000 \$
- Marché de la Gare 1 000 \$
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

D'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 \$ pour la gestion du débarcadère.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit prise à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-470-00-970.

D'accorder et de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1^{er} mai 2023, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association de la branche Ouest/Chadrofer : 3 600 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins : 2 680 \$
- Propriétaires Chemin des Tourterelles 2 000 \$
- Association de la branche nord du chemin du Petit-Lac-Caribou 2 800 \$

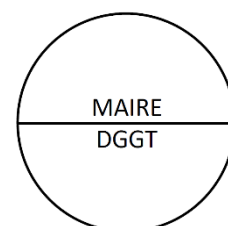
Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-330-00-970.

Adoptée

6.4 RÉS. 006.01.2023 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 498 \$
- Opération Nez-Rouge : 500 \$
- Palliaccio : 1 000 \$
- Prévoyance envers les aînés 500 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 500 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

6.5

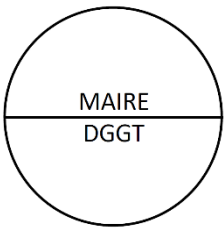
RÉS. 007.01.2023 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS DE L'ANNÉE 2023

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2023, selon le mode de financement suivant :

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 105 070 \$ réparti dans chaque projet selon le tableau ci-dessous. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

Boyaux incendie, L'Arsenal	4 535 \$
Boyaux incendie	7 591 \$
Équipement pour l'intervention	5 110 \$
Lance-corde	3 000 \$
DEA	7 559 \$
Licence JMap accès cité territoire TP	2 360 \$
Frais avocat - dossier d'infraction	25 000 \$
SPCA	3 486 \$
Étudiant en environnement	6 344 \$
Plan d'action lac Chaudefond	5 327 \$
Jeux gonflables avec glissade	1 260 \$
Table de ping-pong	735 \$
4 planches à roulettes	472 \$
Trottinette de style « freestyle »	367 \$
Casque de protection	210 \$
Persévérance scolaire	1 250 \$
Projets PFM - MADA	30 044 \$
Jeux de société	420 \$



- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au plan d'intervention de la gestion des actifs au niveau des réparations 2023 soient appropriées de l'excédent non affecté réservé de la gestion des actifs, au coût net maximal de 330 728 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au remplacement du balai mécanique soient appropriées de l'excédent non affecté réservé au renouvellement de la flotte de véhicules, au coût net maximal de 34 000 \$.

Adoptée

6.6 RÉS. 008.01.2023 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE Mme Audrey Jacob a été embauchée à titre de technicienne en loisirs, le 22 août 2022, par la résolution numéro 207.08.2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Jacob satisfait maintenant aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de Mme Audrey Jacob à titre de technicienne en loisirs, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

Adoptée

6.7 RÉS. 009.01.2023 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE L'HORTICULTURE ET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Messier a été embauchée à titre de responsable de l'horticulture le 15 août 2022 et ensuite à titre de responsable de l'horticulture et de la patinoire pour la Municipalité de Labelle, le 21 novembre 2022, par les résolutions numéro 206.08.2022 et 303.11.2022;

CONSIDÉRANT QUE Mme Messier satisfait maintenant aux exigences du poste;

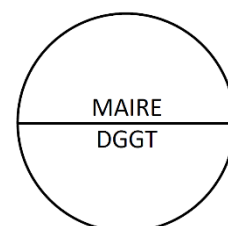
Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de Mme Annie Messier à titre de responsable de l'horticulture et de la patinoire, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

Adoptée

6.8 RÉS. 010.01.2023 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DU DÔME

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'entériner l'embauche de M. Thierry Loyer à titre de surveillant pour la patinoire extérieure et du dôme, pour l'hiver 2022-2023, soit une période approximative de douze (12) semaines aux mêmes conditions que celles mentionnées dans la politique numéro 2021-67 relative aux conditions salariales des employés étudiants.

Adoptée

6.9 RÉS. 011.01.2023 TRAVAUX RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-03 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande de paiement numéro 8 de Groupe Piché au montant total de 260 828,28 \$ incluant les taxes, conformément au certificat préparé par PLA Architectes, en date du 16 janvier 2023.

Que ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2021-335 (avec l'aide financière du Programme RÉCIM).

Adoptée

12.1 RÉS. 012.01.2023 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Labelle a adopté, le 6 mai 2002, le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage et qu'il y a maintenant lieu de modifier plusieurs dispositions concernant la location à court séjour d'une résidence secondaire et ajouter des dispositions particulières à l'encadrement de la location à court séjour d'une résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent projet de règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 12 janvier 2023;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

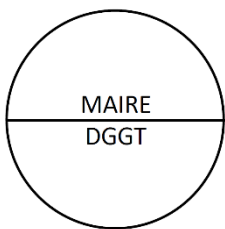
D'adopter le second projet de règlement numéro 2022-378 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Étant donné qu'aucune demande de modification n'a été présentée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2023, le second projet de règlement numéro 2022-378 est identique au premier projet adopté le 14 décembre 2022.

Adoptée

12.2 RÉS. 013.01.2023 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Labelle a adopté, le 6 mai 2002, le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage et qu'il y a maintenant lieu de modifier concernant l'interdiction de l'usage de location à court séjour d'une résidence principale



CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent le plan d'urbanisme révisé;

CONSIDÉRANT QUE ce présent projet de règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 12 janvier 2023;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le second projet de règlement numéro 2022-379 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Étant donné qu'aucune demande de modification n'a été présentée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 janvier 2023, le second projet de règlement numéro 2022-379 est identique au premier projet adopté le 14 décembre 2022.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

14. RÉS. 014.01.2023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 34.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Claire Coulombe
Greffière-trésorière/directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse